



Ordonnance de télécom CRTC 2007-105

Ottawa, le 4 avril 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	7013	le 16 février 2007
Regional Cablesystems Inc. (maintenant Persona Communications Corp.)	2 2A	le 12 décembre 2005 le 24 janvier 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>